

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 018-211802707-20251216-2025_12_D56-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 12
Présents : 08
Votants : 10

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE.

Date de la convocation :
10 décembre 2025

Excusés avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE,
William TAILLANDIER pouvoir à Philipe ANDRIAU

Date d'affichage :
10 décembre 2025

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE et Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Philippe ANDRIAU

DELIBERATION N°2025-56

OBJET : Convention relative au service de fourrière des chiens pour l'année 2026.

Après avoir examiné le projet de convention de la Société Berrichonne de protection des Animaux (S.B.P.A) concernant les services de mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De concéder à la S.B.P.A la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la commune de Vallenay.
- Les animaux seront emmenés au refuge de Marmagne Route de Pont-Vert 18500 Marmagne par les employés municipaux.
- En contrepartie des services apportés par la S.B.P.A, la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour l'année 2026, un montant total de 368.50 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.
- La convention est conclue pour une période de 1 an rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Philippe ANDRIAU



Le Maire,
Marina DUPUY

